

Interpellation 

Les contribuables lausannois devront payer

La presse écrite du lundi 21 mai 2012 nous informe que lors de la venue du Servette FC au stade de la Pontaise le 1^{er} avril dernier, de graves débordements avaient forcé la police lausannoise à intervenir (avec tirs de balles en caoutchouc), ainsi que les pompiers, puis la voirie. Deux hommes avaient été interpellés puis identifiés et relâchés.

Selon le porte-parole de la police cantonale vaudoise, les hooligans sont systématiquement poursuivis. Chaque canton et chaque club sont responsables des débordements de leurs supporters.

Ce même article conclut que tous les frais liés aux hooligans sont assumés entièrement par la ville de Lausanne. Et donc par ses contribuables.

Questions à la Municipalité :

- 1.- La Municipalité confirme-t-elle ces informations ?
- 2.- Quelle est la somme que la ville de Lausanne va devoir s'acquitter pour ces différentes interventions (police, pompiers, voirie) ?
- 3.- Pour quelles raisons la ville de Lausanne ne se retourne-t-elle pas contre le FC Servette ou éventuellement contre le canton de Genève ?
- 4.- Dans cet article, M. le Municipal de police dit qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de dénonciations. N'est-ce pas à la ville de Lausanne, donc sa Municipalité de dénoncer ces faits et de faire payer les auteurs de troubles ?

Lausanne, le 22 mai 2012


J.-L. Laurent
Conseiller communal UDC







